

En plus du revenu susmentionné, les agriculteurs ont reçu, en 1966, des paiements supplémentaires s'élevant à \$41,300,000 contre \$12,800,000 en 1965. Il est à noter que ces paiements ne comprennent que ceux qui sont versés en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies\* et d'autres régimes d'assistance gouvernementale aux cultivateurs qui ont subi des pertes par suite des rigueurs du climat; les paiements de soutien supplémentaires faits aux producteurs laitiers en vertu des dispositions de programmes fédéraux et provinciaux de soutien de l'industrie laitière n'y sont pas compris mais font partie des recettes monétaires globales provenant de l'exploitant agricole. Ainsi, les recettes monétaires provenant de l'exploitation agricole plus les paiements supplémentaires ont atteint \$4,273,600,000, soit 11.9 p. 100 de plus que le chiffre record de \$3,818,300,000 en 1965.

*Grandes cultures.*—En 1966, le revenu global tiré de la vente des récoltes de grande culture, les avances en espèces consenties pour les céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest canadien et les paiements de la Commission canadienne du blé se sont élevés à \$1,775,100,000, montant dépassant de 8.6 p. 100 les \$1,635,100,000 touchés en 1965. Il représente 41.9 p. 100 des recettes monétaires globales provenant de l'exploitation agricole comparativement aux 43 p. 100 de l'année précédente.

Les recettes provenant du blé au moment de la livraison se sont accrues plus que celles de tout autre produit entrant dans le calcul des recettes agricoles. Elles sont passées de \$658,800,000 en 1965 à \$803,100,000, surtout à cause des ventes plus abondantes. Les recettes des producteurs de graines oléagineuses ont aussi augmenté considérablement, surtout celles des producteurs de lin et de colza. Grâce aux ventes plus abondantes de graines de lin, les recettes globales sont passées à 63 millions de dollars comparativement aux \$47,200,000 réalisés en 1965. L'écoulement plus considérable de graine de colza et les prix plus élevés ont rapporté \$43,800,000 contre \$26,800,000 en 1965. Les producteurs de tabac ont touché \$117,700,000, montant bien supérieur aux \$88,400,000 réalisés en 1965 et attribuable tant à un accroissement de la production qu'à la progression considérable des prix. Les recettes provenant de la plupart des autres grandes cultures ont également dépassé celles de 1965. Toutefois, les recettes provenant de la vente des pommes de terre sont tombées de \$104,300,000 en 1965 à \$80,500,000 à cause du fléchissement prononcé des prix que l'accroissement de la production et les ventes plus importantes n'ont pu compenser. Les recettes généralement plus élevées ont été compensées en outre par la diminution des paiements de participation versés par la Commission canadienne du blé, qui ont totalisé \$229,200,000, comparativement à \$296,800,000 pour 1965.

*Bestiaux et produits d'origine animale.*—Les recettes monétaires globales provenant de la vente de bestiaux et de produits d'origine animale ont atteint en 1966, \$2,342,800,000, soit près de 11 p. 100 de plus que les \$2,114,200,000 touchés en 1965 et représentent 55.4 p. 100 des recettes totales provenant de l'exploitation agricole. Les recettes provenant de la vente de bovins et de veaux se sont élevées à \$886,600,000, soit une hausse de 14.8 p. 100 comparativement au chiffre de 1965; celles des porcs, à \$442,200,000, soit une augmentation de 11.5 p. 100. Dans les deux cas, l'augmentation est attribuable à une progression sensible des prix.

Les recettes monétaires provenant de la vente de produits laitiers réalisée en 1966 (sans les paiements de soutien supplémentaires) étaient de \$581,900,000, contre les \$559,600,000 de 1965; avec les paiements supplémentaires, les recettes atteignent \$650,300,000 et \$576,500,000 respectivement. L'expansion soutenue de la production de chair de volaille n'a fait qu'accroître les recettes totales provenant de ce produit. En 1966, le prix moyen des œufs dépassait de beaucoup celui de 1965, augmentation qui a plus que compensé la diminution des ventes et a permis de réaliser un revenu total de 163 millions de dollars au regard de 145 millions de dollars de l'année 1965.

\* Les paiements versés aux agriculteurs aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies proviennent du Fonds de secours à l'agriculture des Prairies auquel contribuent les agriculteurs au moyen d'un prélèvement de 1 p. 100 sur les ventes de céréales.